

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL - SEANCE DU 05 JUILLET 2022

Le mardi 05 juillet 2022, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 28 juin 2022 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

Présents : Pierre JAUBERTIE, Annick CIRARD, Michaël VIGIER, Brigitte BAZINGETTE, Michel COURDEAU, Nathalie DUPUY, Alain COLLIN, Pierre HENNINOT, Isabelle PALFRAY, Sandrine HIVERT, Emmanuel MOUTON, Pauline AUBLANT, Guillaume DELPRAT, Olivia DARTINSET, Christian BESSE, Carla ABREU.

Excusés : Cendrine LAGRANGE a donné procuration à Pauline AUBLANT, Damien PASQUET a donné procuration à Pierre JAUBERTIE.

Absent : Philippe DUPUY

Présents : 16 Excusés : 2 Absent : 1 Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 h 35, Pauline AUBLANT a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 juin est adopté à l'unanimité.

Nathalie DUPUY fait part cependant de 2 observations.

Concernant le projet de création d'un espace de loisirs intergénérationnel, elle juge opportun, une fois la première tranche réalisée, d'attendre pour la réalisation de la seconde, et de privilégier la réfection de la place du foirail, afin de renforcer l'attractivité et le commerce dans ce secteur où le parc du croquant attire un nombre croissant de population.

A propos de la publicité des actes, elle met l'accent sur la nécessité, selon elle, d'anticiper l'obligation de publicité par voie dématérialisée. Il est répondu qu'à ce jour, les délibérations sont effectivement affichées qu'en mairie mais que le compte-rendu du conseil municipal, est, quant à lui, consultable sur le site internet.

ORDRE DU JOUR

I Commissions communales

- a) Compte-rendu par chaque responsable de commissions

II Installation d'une nouvelle conseillère municipale

- a) Intégration dans les commissions
- b) Désignation d'un délégué suppléant à l'association des Bastides

III L'Atrium

- a) Présentation de la programmation 2022-2023
- b) Détermination des tarifs des spectacles
- c) Révision des tarifs de location

IV Personnel

- a) Détermination des ratios + création d'un poste
- b) Renouvellement d'un contrat-aidé
- c) Création d'un poste en contrat-aidé

- a) Proposition de réduction de l'éclairage public
- b) Eclairage du stade de rugby en cas d'urgence
- c) Modification des statuts

VI Périgord Habitat

- a) Création de 8 logements - convention financière

VII Restauration scolaire

- a) Convention avec le Département

VIII Questions diverses

- a) Bilan de la fête médiévale
- b) Marchés nocturnes

I Commissions communales

a) Intervention de Michaël VIGIER

Michaël VIGIER fait part de la difficulté de faire venir l'artisan en charge de la réfection des toilettes du cimetière. Malgré de nombreuses relances, ce dernier ne répond pas. Si cette situation persiste, il est envisagé de dénoncer le devis et de trouver un autre artisan.

Concernant les autres travaux envisagés, il précise que les fenêtres du périscolaire primaire ont été commandées. Durant l'été, sera réalisée la réfection d'une salle de classe et les services techniques réaliseront de petits travaux demandés par le corps enseignant.

b) Intervention de Nathalie DUPUY

Nathalie DUPUY informe que l'association des Bastides s'est réunie à la mairie de Vergt et remercie la municipalité et Monsieur le Maire pour l'accueil réservé. Elle précise également avoir appris l'existence de l'association « Notre Village », laquelle, peut, entre autres, aider les communes rurales à trouver des commerçants.

c) Intervention de Michel COURDEAU

Michel COURDEAU précise que la réunion de la commission « finances » sera programmée à la rentrée. En effet, il est peu opportun de prévoir une réunion durant la période estivale et cela permettra également de faire un bilan financier du premier semestre.

d) Intervention de Pierre JAUBERTIE

Monsieur le Maire indique que les travaux de la rue Chaminade, pour la partie voirie et réseaux, sont terminés. Il reste à réaliser les plantations, prévues à l'automne.

e) Intervention de Brigitte BAZINGETTE

Brigitte BAZINGETTE indique que le conseil d'école primaire s'est réuni dernièrement. Les effectifs sont en légère diminution (138 élèves pour l'année scolaire à venir). Elle précise que dans le cadre de la convention

signée avec le Département concernant la restauration scolaire visant à privilégier les produits bio, locaux et le fait-maison, une formatrice de l'association « Les Pieds dans le plat », partenaire de l'opération, est venue présenter le projet au conseil d'école, afin que les enseignants et les intervenants de la pause méridienne s'approprient le projet et sensibilisent les enfants.

Également, l'association La Clé proposera à la rentrée, 3 fois par mois, des rencontres « parentalité ».

Le projet phare de l'équipe pédagogique a été lié au thème du harcèlement, des formations ont été dispensées aux enseignants lesquels disposent également d'outils. Un médiateur sera ainsi désigné à la rentrée pour régler les conflits entre enfants. Thierry SOPHIE, directeur, précise qu'à ce jour, il n'y a pas de problème de harcèlement mais seulement quelques élèves qui sont « embêtés ».

3 enseignants quittent l'école (Mmes SUDRIE, CLAVEILLE et l'enseignement de la classe ULIS).

Durant l'année, dans le cadre du projet « tous en piste », les élèves ont participé à des spectacles de cirque par le biais de l'Agora ce qui a permis de gagner en confiance et d'appréhender les risques. Des sorties ont été également organisées ainsi que des ateliers avec le Collège. Également, Les parents d'élèves ont financé une sortie scolaire et organisé la kermesse.

L'année prochaine sont prévues 9 séances de natation à la nouvelle piscine située à Niversac (prise en charge financière des trajets en cas par la commune).

Concernant l'école maternelle, la prévision d'effectif s'élève à 79. La rentrée s'effectuera avec une classe en moins et un comptage sera réalisé par l'inspection académique. Brigitte BAZINGETTE se montre confiante cependant sur le maintien de cette 4^{ème} classe au vu des effectifs prévisionnels.

La journée porte ouverte du mois de mai a été un succès ainsi que les olympiades.

La participation des enfants à la fête de la Fraise et à la fête médiévale a été remarquée et appréciée. Chacun est félicité pour son implication.

II Installation de Carla ABREU

a) Intégration dans la commission « école »

Carla ABREU, à sa demande, est intégrée dans la commission « école »

b) Déléguée suppléante à l'association des Bastides

Françoise CHAMBON est désignée pour remplacer Gaelle NOUZAREDE, en tant que déléguée suppléante à l'association des Bastides (accord unanime du conseil).

III ATRIUM

a) Présentation de la saison culturelle

Annick CIRARD présente la programmation de la saison culturelle. Des spectacles sont prévus pour tout public et en famille. Franck PINON, en charge de la programmation, a tenu compte des attentes de la commission. Ce dernier prendra également contact avec Damien PASQUET concernant le projet de « mini-concerts » dans la partie « hall » de l'atrium.

Concernant la création d'une association qui serait amenée à s'occuper de la saison culturelle, une vernoise s'est montrée intéressée pour en assurer la présidence. Il convient maintenant d'avancer sur le dossier.

b) Tarifs « Atrium »

Après la présentation de la programmation culturelle 2022-2023 par Annick CIRARD, Monsieur le Maire, indique à l'assemblée qu'il convient de déterminer les tarifs des représentations des spectacles. Il indique que les spectacles sont identifiés « tout public » ou « en famille » et propose d'adapter les tarifs en fonction de ces 2 critères.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (Pour 17 Abstention 1) décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Spectacles labellisés « en famille »

Tarif adulte : 10 €

Tarif 1^{er} enfant (de 2 ans à 16 ans) : 4 €

A partir du 2^{ème} enfant et suivants: 2 €

- Spectacles labélisés « tout public »

Tarif adulte : 14 €

Tarif 1^{er} enfant (de 2 à 16 ans) : 6 €

A partir du 2^{ème} enfant et suivants : 3 €

c) Révision des tarifs de location

Monsieur le Maire indique que l'Atrium est maintenant ouvert depuis plus de 1 an. A ce jour, il y a eu peu de demandes de location et explique que la commission « Atrium » s'est dernièrement réunie afin de réfléchir à une modification des tarifs.

Nathalie DUPUY explique que les tarifs ont été revus à la baisse et que la gratuité est proposée pour les associations communales, pour une utilisation par an.

Christian BESSE juge que les vernois devraient avoir un tarif identique à celui des associations vernoises.

Après avoir entendu chaque conseiller s'exprimer sur le sujet, Monsieur le Maire soumet les propositions suivantes au vote de l'assemblée délibérante.

Pour évènements familiaux, repas dansants, loto, AG (150 personnes), théâtre, représentation avec ou sans tribune					
utilisateur	½ journée	journée	journée complémentaire	Caution	Ménage
Pour les Vernois	150 €	300 €	100 €	1 000 €	200 €
Associations vernoises	100 €	200 €	75 €		
Entreprise vernoise	200 €	400 €	150 €		
Particuliers Hors commune	200 €	400 €	150 €		
Associations hors commune	200 €	400 €	150 €		
Entreprise hors commune	300 €	600 €	200 €		

En location; le hall d'entrée/bar, les sanitaires, le coin traiteur, la grande salle, le local rangement matériel et le local rangement scène.

Hall d'entrée : pour exposition, conférence, mini repas (50 personnes maxi)					
Utilisateur	1/2 journée	journée	journée complémentaire	Caution	Ménage
Pour les Vernois	75 €	100 €	50 €	500 €	100 €
Associations vernoises	30 €	60 €	25 €		
Entreprise vernoise	150 €	200 €	100 €		
Particuliers Hors commune	150 €	200 €	100 €		
Associations hors commune	150 €	200 €	100 €		
Entreprise hors commune	200 €	350 €	150 €		
En location; le hall d'entrée/bar, les sanitaires et le coin traiteur.					

En cas de perte de badge facture + 10€

En cas de dégradations des murs ou autres ; devis d'intervention d'artisan ou remboursement à prix coutant (travaux effectués en régie)

Gratuité pour le spectacle de fin d'année pour les écoles et collège de Vergt.

Associations Vernois : Gratuité 1 fois dans l'année sous conditions : chèque de caution, si non-respect de la propreté des lieux ménage facturé à 100€, accès à la régie sono seulement si présence d'un régisseur son/lumière, en fonction du planning cinéma et programmation culturelle de la mairie,

Avec ou Sans tribune					
Utilisateur	1/2 journée	Journée	journée complémentaire	Caution	Ménage
Grand Périgueux, C.D.G., C.N.F.P.T., A.T.D., Département, Communes, Pays, syndicats publics, autres organismes publics, INSEE, Gendarmerie, Pompiers.	280 €	450 €	250 €	1 000 €	inclus
En location; le hall d'entrée, les sanitaires, le coin traiteur, la grande salle, le local rangement.					

Hall d'entrée					
Utilisateur	1/2 journée	journée	journée complémentaire	Caution	Ménage
Grand Périgueux, C.D.G., C.N.F.P.T., A.T.D., Département, Communes, Pays, syndicats publics, autres organismes publics, INSEE, Gendarmerie, Pompiers.	180 €	300 €	150 €	500 €	inclus
En location; le hall d'entrée/bar, les sanitaires et le coin traiteur.					

La gratuité sera assujettie au critère de réunion publique, soumis à l'autorité territoriale.

C.D.G Centre De Gestion

C.N.F.P.T Centre National de la Fonction Publique Territoriale

A.T.D Agence Technique Départementale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (17 pour, 1 contre) accepte ces propositions et charge Monsieur le Maire de les appliquer et de signer tout document s'y rapportant.

IV Personnel

a) Détermination des ratios - création de postes

Le conseil municipal se montre favorable à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe A compter du 13 octobre 2022 pour une quotité de 14/35^{ème} (avec suppression du poste du grade d'adjoint administratif territorial).

Le ratio pour ce grade est fixé à 100 % par le Conseil municipal.

b) Renouvellement de contrat aidé - agent polyvalent

Le Conseil municipal se montre favorable au renouvellement d'un contrat aidé dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence, à compter du 22 septembre 2022 pour 6 mois, pour une quotité de 20/35^{ème}.

- c) création d'un poste d'agent polyvalent en contrat-aidé

Le Conseil municipal se montre favorable à la création d'un poste d'agent de service polyvalent en contrat aidé dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence, à compter du 01 septembre 2022 pour 12 mois, pour une quotité de 20/35^{ème}, à renouveler si besoin jusqu'à expiration de la durée légale de ce dispositif conclu avec Pôle Emploi.

V SDE 24

a) Réduction de l'éclairage public

Christian BESSE fait part de la proposition de réduction de l'éclairage public. Il précise que cela permettra de réaliser une économie de 32 000 heures d'éclairage par an et réduire ainsi significativement les dépenses. Il rajoute que les secteurs identifiés comme dangereux (carrefour, etc) ne sont pas concernés par cette extinction partielle. La mise en place de ce dispositif par le SDE 24 s'élève environ à 3 200 € et sera à payer en 2023. Cependant, une mise en application rapide de cette extinction partielle, dès le mois de septembre, permettra de réaliser des économies supérieures au montant de la prestation du SDE 24.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide que l'éclairage public sera interrompu sur les foyers identifiés, aux horaires suivants :
 - o Du 15/05 au 30/09 : de 23 h 30 à 06 h 00
 - o Du 01/10 au 14/05 : de 22 h 30 à 06 h 00
- Demande que la mise en place de ce dispositif commence dès le mois de septembre 2022, en fonction des délais de d'intervention du SDE 24,
- Charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure et en particulier les lieux concernés.

b) Procédure d'intervention en urgence d'un hélicoptère au stade

Christian BESSE met l'accent sur la nécessité de prévoir une procédure lorsqu'il est nécessaire d'allumer l'éclairage du stade de rugby lors de l'atterrissage d'un hélicoptère du SAMU en cas d'urgence.

c) Modification des statuts du SDE 24

Lors de la séance du 1^{er} juin 2022, le comité syndical du SDE24 a délibéré pour modifier ses statuts.

Les modifications portent notamment sur :

- la transformation en syndicat mixte fermé,
- la réécriture des compétences en matière de transition énergétique,
- la possibilité d'intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- l'ajustement du nombre de délégués du collège de Périgueux conformément à l'article L5112-7 du CGCT.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les modifications statutaires du SDE 24, conformément au projet de modification joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SDE24.

VI Périgord habitat

a) convention financière

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de 8 logements sociaux par Périgord Habitat au lieudit Moulin de Ripaille et indique que le Conseil municipal s'était déjà prononcé le 25 janvier dernier sur l'octroi d'une subvention de 12 000 € pour la réalisation de ce projet.

IL indique qu'il convient de confirmer cette décision auprès de Périgord Habitat et de signer la convention financière correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'octroyer une subvention de 12 000 € à Périgord Habitat pour la construction de 8 logements sociaux sur le territoire communal,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention financière relative à cette affaire.

VII Restaurant scolaire

a) Convention avec le Département

Monsieur le Maire explique que la commune veut mettre en place un projet d'alimentation pour son restaurant scolaire. Pour cela, il précise que le Département a été sollicité afin de proposer un accompagnement en matière de formation pour une restauration scolaire 100 % bio et locale.

La prestation du Département est la suivante :

- Audit sur site
- Mise en place du plan alimentaire et suivi des menus à distance
- Formation initiale cuisine et nutrition
- Immersion sur site
- Restitution

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal donne son aval à ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

VIII Questions diverses

a) Fête médiévale

Sandrine HIVERT, présidente de l'association les Vergts Missots en Fête, fait le bilan de la Fête médiévale qui a été une réussite, malgré le mauvais temps tout au long de la journée (presque 1 000 entrées). Elle remercie le concours de la municipalité, de certaines associations et d'élus qui sont venus aidés à l'installation de cette fête. Les vieux métiers, les 5 troupes et les intervenants qui sont venus animés cette journée ont été très appréciés. Un seul bémol concerne l'entente avec la pétanque, chaotique, ainsi qu'un problème de manutention et de coordination du prêt du matériel

b) Marchés nocturnes

Ils se déroulent du 19 juillet au 09 août prochain, avec des soirées à thème. Un feu d'artifice clôturera le marché du 09 août.

L'ordre du jour est levé à 20 h 25

Signature du Maire

Signature de la secrétaire